

Conseil Scientifique de l'INS2I

Compte rendu du 28 septembre 2021

Invités :

- Ali Charara, directeur de l'INS2I
 - Olivier Serre, DAS section 6
 - Jamal Daafouz, DAS section 7
 - Michel Daydé, DAS relations internationales et Union Européenne
 - Pierre Senellart, président de la section 6
 - Inbar Fijalkow, présidente de la section 7
 - Eric Andrès, représentant du conseil scientifique du CNRS
 - Danuta Dufurat-Chabrière, assistante du comité national
-
- Chantal Enguehard, Maîtresse de Conférence à l'Université de Nantes, pour le point 1
 - Christophe Vivent, Service de l'expertise technologique de la CNIL, pour le point 1
 - Véronique Cortier, Directrice de Recherche CNRS au LORIA, pour le point 1
 - Pierrick Gaudry, Directeur de Recherche CNRS au LORIA, pour le point 1

Etaient présents (16)

Caroline Appert, Thierry Artières, Myriam Caudrelier, David Ilcinkas, Caroline Fontaine, Elisa Fromont, Daniel Le Berre, Maël Le Treust, Véronique Perdereau, Luc Pronzato, Isabelle Queinnec, Gilles Sassatelli, Jean-Luc Schwartz, Christine Tasson, David Trebosc, Xavier Urbain.

Etaient absents excusés ou représentés (5)

Jocelyn Chanussot, Laetitia Jourdan, Hervé Liebgott, Sylvie Servigne, Christine Yvoz.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la session du 11 juin 2021
2. Séminaire thématique : « Vote électronique »
3. Recommandations suite à l'enquête CSI INS2I - COVID19
4. Actualités de l'Institut - échanges avec la direction de l'INS2I
5. Elections - présidence et bureau du CSI
6. Préparation du rapport de prospective

1. Approbation du compte-rendu de la session du 11 juin 2021

Le vote électronique s'est déroulé du 19 au 21 juin 2021.

Vote du CSI (13 votants).

Question sur laquelle porte le vote : Approuvez-vous le compte-rendu de la session du 11 juin 2021 ?

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Résultat : le compte-rendu de la session du 11 juin 2021 est approuvé.

2. Séminaire thématique : « Vote électronique »

Dans un courrier adressé à la présidente du CSI, Chantal Enguehard pointait l'opacité et la vulnérabilité avérée des dispositifs de vote électronique ainsi que le risque concernant la sécurité et la sincérité des élections du comité national au printemps 2021. Par ailleurs, une série de dysfonctionnements techniques ont été constatés par des électeurs pour ces mêmes élections et rapportés au CSI par Hubert Comon-Lundh et Caroline Fontaine, dysfonctionnements impactant l'acceptabilité aussi bien que la sécurité de l'élection. Avec l'aide de Caroline Fontaine et d'Isabelle Queinnec, le CSI a décidé d'organiser un [séminaire thématique](#) qui faisait intervenir :

- Chantal Enguehard, Maîtresse de Conférence à l'Université de Nantes : « Du vote par correspondance au vote internet : renforcement de la cécité du juge »
- Christophe Vivent, Service de l'expertise technologique de la CNIL : « La sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique »
- Véronique Cortier, Directrice de Recherche CNRS au LORIA : « Les bonnes propriétés du vote électronique : exemple de Belenios et de ses limites »
- Pierrick Gaudry, Directeur de Recherche CNRS au LORIA : « Que peut-on exiger en pratique maintenant et dans un avenir proche ? »

La sollicitation faite à la direction des affaires juridique du CNRS suite aux dysfonctionnements constatés lors des élections du comité national au printemps 2021 est restée sans réponse.

Séminaire de Chantal Enguehard : « [Du vote par correspondance au vote internet : renforcement de la cécité du juge](#) ».

La problématique du vote par Internet se trouve à l'intersection de trois disciplines : les sciences juridiques, les sciences politiques et l'informatique. La liberté de vote et la confiance des électeurs s'appuient sur les principes d'anonymat, d'unicité, de confidentialité, de sincérité et transparence du scrutin, c'est-à-dire la possibilité de rassembler des preuves et témoignages à valeur probante d'atteintes à la sincérité d'un scrutin afin, éventuellement de former un contentieux électoral. En cas de contentieux électoral, un juge peut décider d'annuler tout ou partie d'une élection en fonction des preuves et témoignages qui lui sont présentés et des écarts entre les nombres de suffrages obtenus par chaque candidat. Le vote à distance, qu'il soit électronique ou par correspondance postale, ne permet pas de garantir la confidentialité du scrutin de manière absolue. Le vote électronique pose des difficultés supplémentaires en raison des possibles failles de sécurité des systèmes informatiques, en particulier concernant les terminaux personnels utilisés par les votants. Des atteintes massives au scrutin peuvent être très peu perceptibles, la preuve des dysfonctionnements avérés est ensuite difficile à apporter. Aucun texte de loi ne permet au juge d'accepter un grief concernant le dysfonctionnement du code informatique qui met en œuvre le vote électronique. Dans les systèmes de vote électronique commercialisés, l'authentification nécessaire des utilisateurs ne permet pas de garantir réellement l'anonymat du scrutin. Le vote par internet est un système opaque qui rend invisible les atteintes au scrutin. Les effets de lobbying de ce secteur industriel sont importants, le thème de la sécurité est souvent mis en avant alors que les questions cruciales de

transparence du scrutin et l'impossibilité de pouvoir rassembler des preuves et témoignages d'atteintes à la sincérité du scrutin en vue de constituer un éventuel contentieux électoral, sont elles occultées. Il est regrettable que le CNRS fasse la promotion du vote électronique en l'utilisant pour les élections du comité national qui se sont déroulées au printemps 2021.

Discussion.

Certaines universités ont mis en œuvre des procédures de vote électronique avec 40 000 électeurs pour un coût autour de 40 k€. Le vote électronique s'ancre dans nos habitudes, il existe un risque de perte en compétence dans l'organisation des scrutins sur papier.

Séminaire de Christophe Vivent : « [La sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique](#) ».

La CNIL, créée en 1978 par la loi Informatique et Libertés, est une autorité indépendante composée de 250 agents dont 36 % de juristes et 14 % d'ingénieurs et auditeurs des sciences de l'information. Le vote électronique est une donnée personnelle qui est soumise au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et qui concerne surtout les élections des représentants du personnel. Les systèmes de vote existants ne fournissent pas encore les garanties exigées par les textes légaux, il y a une contradiction entre l'authentification de l'identité du votant et l'anonymat du votant qui suppose que le système « oublie » les données personnelles. Dans sa [recommandation de 2019](#), la CNIL définit trois niveaux de risques. Pour indication, le premier niveau correspondrait à des élections dans le cadre scolaire, le second niveau à des élections dans le cadre professionnel, et le troisième niveau a été introduit principalement pour les élections des représentants des Français de l'étranger, organisées par le ministère des affaires étrangères. Le vote électronique est soumis à une expertise indépendante mais cette dernière peut être biaisée car, souvent, l'industriel qui organise le vote et qui ne souhaite pas divulguer ses secrets industriels propose un expert qu'il connaît et dont certains peuvent douter de la totale indépendance. Par ailleurs, les experts sont souvent peu formés au sujet du vote (jusqu'en 2019, 2 journées de formation, qui n'existent plus aujourd'hui). L'outil de vote n'est jamais standard, il est toujours installé sur des serveurs particuliers. La CNIL recommande d'évaluer le niveau de risque du scrutin et d'utiliser le vote sur papier lorsqu'un groupe d'intérêt qui a de fortes motivations et beaucoup de moyens, est identifié. Dans certaines administrations, établissements ou collectivités, le vote électronique par internet peut constituer la modalité exclusive d'expression des suffrages.

Discussion.

Les industriels du domaine parlent de « solutions de vote » alors qu'il vaudrait mieux utiliser la terminologie « système de vote ». Il semblerait qu'une procédure de vote à distance combinant des outils électroniques et des outils papier pourrait être intéressante.

Séminaire de Véronique Cortier : « [Les bonnes propriétés du vote électronique : exemple de Belenios et de ses limites](#) ».

Un bon système de vote électronique doit garantir la confidentialité et la vérifiabilité du vote. Les spécifications du système informatique doivent être rendues publiques, car il faut que le code soit résistant par construction. Le protocole de vote [Belenios](#) a été développé au LORIA UMR 7503 dans les équipes Caramba et Pesto, notamment par Stéphane Glondu, ingénieur de recherche Inria. La transparence du scrutin repose sur le fait que l'urne est publique et que les calculs sont vérifiables par tous. La sécurité est assurée par un jeu de clé publique et privée, seule l'autorité qui organise l'élection possède la clé privée. Les limitations de Belenios sont dues à la confiance que l'on doit accorder à l'ordinateur sur lequel on réalise le vote électronique. Par exemple, l'attaque de Laurent Grégoire par injection de code lors des élections législatives de 2012 pour les Français de l'étranger, est une limitation. La vérifiabilité et le secret de vote sont, à ce stade, incompatibles. Il est intéressant que la chancellerie Suisse exige des preuves symboliques et cryptographiques pour le vote électronique, allant au-delà de ce que l'on sait faire aujourd'hui. Nous avons besoin en France d'une recommandation de la CNIL qui soit plus précise et plus exigeante.

Question : Faudrait-il utiliser Belenios dans le cadre des élections du comité national ?

Véronique Cortier : Il faudrait que le CNRS ré-internalise l'organisation, notamment la logistique du matériel de vote, éventuellement l'hébergement des serveurs de vote. Par ailleurs, le CNRS engagerait sa responsabilité en cas de contentieux électoral.

Séminaire de Pierrick Gaudry : « [Que peut-on exiger en pratique maintenant et dans un avenir proche ?](#) ».

Le vote électronique pose des difficultés intrinsèques, notamment au sujet de la vérifiabilité de l'intention et de la résistance à l'achat de vote, difficultés que l'on ne sait pas encore résoudre. Il nous faut également travailler sur l'expérience utilisateur du parcours de vote, la manière de poser la question permet bien souvent d'orienter ou d'influencer le résultat de l'élection. En France, le vote électronique pâtit d'une culture de l'opacité notamment dans l'industrie du vote où il est souvent difficile d'accéder aux codes informatiques et aux spécifications. Les recommandations de la CNIL en 2019 étaient très en retard sur le sujet et en contradiction avec les systèmes de vote plus récents. Il est très difficile d'obtenir des informations sur le système utilisé. Aux sollicitations, certains industriels répondent : « seuls les experts indépendants habilités peuvent accéder aux documentations d'expertise, dans le respect des exigences CNIL-2019 ». Il est urgent que les électeurs, notamment ceux ayant des connaissances en informatique, exigent que les spécifications et l'accès au code source soient rendus publics.

Discussion.

Le vote par correspondance papier possède des propriétés intéressantes, notamment en ce qui concerne le contrôle des erreurs de vote ; il serait possible de l'améliorer en le combinant avec des outils de cryptographie.

Le CSI forme un groupe de travail composé de Caroline Fontaine, Maël Le Treust, Caroline Appert et Thierry Artières en vue de produire des recommandations sur le vote électronique.

3. Recommandations suite à l'enquête CSI INS2I - COVID19

Lors de sa séance du 24 février 2021, le CSI INS2I a voté une « Recommandation sur l'impact de la situation sanitaire sur l'enseignement supérieur et la recherche », disponible [ici](#). Dans ce contexte, le CSI a entrepris d'évaluer, par une enquête, l'état des lieux et la situation des personnels des unités de l'Institut après un an de crise sanitaire. L'objectif était de tenter d'obtenir un nombre important de données quantitatives sur l'activité, l'état, les difficultés, les attentes, les stratégies, les perspectives des différentes catégories de personnels (EC, C, ITA, doctorants et post-doctorants).

L'enquête, diffusée via les directeurs des unités de l'INS2I, sollicités par la présidence du CSI le 4 mai 2021, a recueilli 720 réponses, soit 170 chercheurs, 300 enseignants-chercheurs, 110 ITA/BIATSS, 140 doctorants et post-docs. La répartition géographique des réponses suggère que les DU ont bien relayé cette enquête. Le panel des réponses correspond environ à 15% des chercheurs de l'INS2I, 10 % des enseignants-chercheurs, 20 % des ITA et 3 % des doctorants. La répartition homme-femme correspond à celle des différents corps, et dans le panel des répondants 50 % des DR ou PU et 75% des CR ou MCF ont des enfants à charge.

A partir des résultats de cette enquête, le CSI formule les recommandations suivantes :

- a) Recommandations liées à la crise sanitaire
 - Communiquer directement aux personnels

- Accompagner les personnels par les ressources humaines et l'accès à des psychologues et/ou services psychiatriques
- Financer la prolongation des thèses, pour aider les doctorants à terminer leur thèse mais aussi à se constituer les réseaux indispensables à leur avenir
- Repousser les évaluations et les tâches administratives demandées aux EC, C et ITA
- Allonger les durées des projets et autoriser à réutiliser des crédits qui n'ont pas pu être utilisés à temps à cause de la crise
- Augmenter les financements récurrents et le nombre de bourses pour aider les équipes à se sortir de la crise sans avoir à se re-précipiter dans la course aux appels à projets
- Fournir des outils et des infrastructures de communication (visio) et de travail collaboratif à distance (partage de tableaux blancs, prise de notes collaboratives, chat avec fédération d'identité...) fiables et passant à l'échelle
- Autoriser le télétravail hors de France (et même hors Europe), en particulier pour des étudiants étrangers isolés (en particulier en période de crise)
- Financer le coût du télétravail (abonnements internet, équipement informatique, coût d'infrastructure (chauffage, électricité, ...))
- Organiser un retour d'expérience sur la manière d'organiser et maintenir des liens sociaux dans les équipes / labos en période de crise
- Organiser des évènements fédérateurs (par exemple à l'échelle de l'Institut)

b) Recommandations sur le télétravail au-delà de la crise sanitaire

- Proposer des outils efficaces de travail collaboratif à distance
- Mettre en place l'environnement technologique (écran, son) permettant des réunions hybrides (présentiel/visio) dans de bonnes conditions
- Systématiser les réunions en visio-conférence ou hybrides
- Autoriser le télétravail sans contrainte en responsabilisant les personnels
- Indemniser les coûts du télétravail, assurer des conditions matérielles adéquates
- Respecter le droit à la déconnexion

c) Recommandations plus générales qui font consensus

- Limiter les financements par appel à projets
- Privilégier l'emploi permanent
- Alléger et dématérialiser les tâches administratives
- Valoriser le travail collectif et fédérateur autant que l'excellence individuelle
- Développer une approche RH mieux « centrée sur l'humain »
- Maintenir un équilibre raisonnable entre Enseignement et Recherche

Vote du CSI (20 votants).

Question sur laquelle porte le vote : Approuvez-vous les recommandations émises à la suite de l'enquête CSI INS2I - COVID ?

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Résultat : Le CSI approuve les recommandations produites à la suite de l'enquête CSI INS2I - COVID19.

4. Actualités de l'Institut – échanges avec la direction de l'INS2I

En préambule, Ali Charara tient à remercier les Directeurs Adjointes à la Science (DAS) de l'INS2I qui quittent leurs fonctions : Mokrane Bouzeghoub, Adeline Nazarenko et Jamal Daafouz.

Dans son intervention, Ali Charara présente quelques éléments de la politique de l'Institut :

- L'ambition de l'INS2I est de promouvoir cette nouvelle discipline de recherche que sont les sciences du numérique et de développer les interactions avec les autres disciplines.
- Le numérique est une des priorités du COP du CNRS, il est au cœur de l'ensemble des défis sociétaux, les quatre priorités pour le numérique sont : le futur du calcul, les fondements de l'IA : modèles, données et algorithmes, les systèmes autonomes et interactifs, un monde numérique sûr.
- L'INS2I est un acteur de la stratégie nationale, les feuilles de route thématiques concernent le calcul, l'IA, la cybersécurité, le quantique, la robotique. L'INS2I renforce le dialogue et les partenariats avec Inria, les universités et grandes écoles, les alliances et agences telles qu'Allistene et l'ANR, le MESRI, le MinArm, l'ANSSI et les acteurs socio-économiques.
- L'INS2I est impliqué dans les PEPR accélération concernant la cybersécurité, le quantique, l'enseignement & numérique, ville durable, 5G, décarbonation de l'industrie. Un autre PEPR en discussion concerne les industries culturelles et créatives. Les PEPR non portés par le CNRS concernent la santé numérique, le cloud. Il y a également un PEPR exploratoire : MoleculArXiv (lauréat par les 4 premiers PEPR) ainsi que 3 Equipex+ : TIRREX, CONTINUUM et FITS.
- L'INS2I est constitué de 46 unités, dont 40 UMR et 1 UPR, 2 UAR et 1 centre national : l'IDRIS. Il y a 6 FR et 14 groupements de recherche (GdR), 1 GdS. A l'international, il y a 5 IRL + 1 en 2022 et 8 IRP.
- Les unités de l'INS2I regroupent 10 000 personnels dont :
 - 4 500 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 600 chercheurs CNRS,
 - 950 ingénieurs et techniciens dont 440 IT CNRS,
 - 4 700 personnels temporaires dont 3 500 doctorants.
- Le budget des unités s'élève à 10,5M€ dont FEI : 5,3M€, projets : 1,2M€ et TGIR + Infra : 4M€.
- En 2021, il y avait 19 postes de chercheurs (18 CR + 1 DR externe) et 11 postes IT + 19 affichages en mobilité (NOEMI printemps/hiver).
- Il y a eu une baisse des demandes de délégations, 87 en 2021 contre 103 en 2020. Parmi ces 87 demandes, 58 (66%) ont été retenues dont 15 DU, 3 DU sortants et 5 pour des séjours dans les IRL.
- Le dialogue avec les unités s'articule autour d'initiatives de co-pilotage avec :
 - un DAS référent pour chaque site,
 - des visites sur sites,
 - un dialogues Objectifs-Ressources,
 - des réunions en visio avec les DU,
 - des points DAS-DU,
 - une réunion annuelle des Directeurs d'Unité,
 - une réunion annuelle des responsables administratifs,
 - une réunion annuelle des correspondants communication,
 - la mise en place d'un réseau de correspondants valorisation,
 - la mise en place d'un réseau de correspondants Europe-International,
 - un dialogue avec les unités avant le dépôt de projet HCERES,
 - des ateliers DU sur des sujets stratégiques (à venir)
- L'attention portée aux chercheurs s'articule autour de contacts téléphoniques au cours de la première année (le DU doit veiller à la bonne intégration), la journée des nouveaux entrants, une journée à 3 ans avec des conseils et des entretiens individuels, une journée à 7 ans avec un partage d'expérience entre les chercheurs. Au besoin, les chercheurs ont la possibilité de solliciter le DAS ou le Chargé de Mission (CM) de leur section pour évoquer d'éventuels projets de conversion thématique, de mobilité, ou des difficultés rencontrées.
- En 2021, 169 projets ont été déposés suite à l'appel unique, 108 ont été retenus (64%).

- L'INS2I est institut principal de 24 thèses 80'PRIME et institut secondaire de 27 thèses 80'PRIME. Le CNRS étend l'opération 80'PRIME créé en 2019 à l'occasion de son 80ème anniversaire en créant le programme PRIME pour « Projets de Recherche Interdisciplinaires Multi-Equipes ». Les équipes PRIME impliquant l'INS2I sont IMAG'IN (I3S INS2I, CEPAM INEE), METAMOD (IJClab IN2P3,TIMC INSIS/INS2I), ExplAIn (I3S INS2I, LJAD INSMI).
- L'équipe de l'Institut évolue : Olivier Serre (DR CNRS à l'IRIF) devient DAS en charge du suivi des chercheurs et des unités relevant de la section 6, Anne Siegel (DR CNRS à l'IRISA) devient DAS interdisciplinarité et interfaces, suivi des GDR, Isabelle Queinnec (DR CNRS au LAAS-CNRS) devient DAS en charge du suivi des chercheurs et des unités relevant de la section 7, Laurence Duchien et Mohand-Saïd Hacid deviennent chargés de mission suivi section 6.
- La politique de parité au sein de l'INS2I s'illustre par la création en 2020 de la cellule Parité-Egalité interne à l'INS2I qui travaille en lien avec la mission pour la place des femmes du CNRS et qui a mené les actions suivantes en 2020 : définition d'une feuille de route, échanges avec les différentes structures internes sur des questions remontées du terrain (MDPF, mission-parité, sections, dir-com, CRAC), affichage d'une politique parité, création d'un réseau des référents parité des laboratoires ; et en 2021 : open data, politique d'institut ciblée sur l'accompagnement des retour de congés maternité et le soutien aux actions parité des labos, affichage et coordination des bonnes pratiques dans les labos, communication : [portraits BD d'informaticiennes : « les décodeuses du numérique »](#) qui sera envoyé par l'INS2I aux collèges et lycées, formation « construire sa carrière d'informaticienne ».
- A l'international, l'Institut soutient les IRL IPAL et CREATE à Singapour et JFLI au Japon où un IRN est en préparation. Deux IRL ont été créées en Australie (CROSSING) et au Canada (IA). L'IRL LAFMIA a été fermé. L'appel concernant l'Afrique sub-saharienne a reçu 250 réponses au CNRS dont 35 à l'INS2I.
- Au niveau européen, il y a les centres d'excellences en IA, la préparation de l'appel franco-allemand et les groupes miroirs CNRS.
- Depuis 2013, la cellule ERC a accompagné 161 projets dont 26 lauréats (18% de succès) et 13 en attente.
- Le pôle valorisation de l'INS2I est composé de Marian Scuturici, chargé de mission scientifique, Mandack Gueye, responsable valorisation et Gérald Dherbomez, chargé de mission plateformes.
- 80 plateformes sont répertoriées, l'objectif consiste à regrouper et à accompagner.
- La [DDOR](#) (Direction des Données Ouvertes de la Recherche) est rattachée à la DGDS, Michel Daydé représente l'Institut avec l'aide de Patrice Bellot sur la science ouverte.
- La communication à l'Institut se décline à travers des livrets thématiques sur l'IA, l'évènement FuturRobot, la BD « les décodeuses du numérique » ainsi qu'une série de portraits vidéo.
- L'Institut travaille en étroite relation avec le CSI, les sections 6 et 7, la CID 51 et la nouvelle CID 55 « science et données ». Le CNRS souhaite que l'expertise scientifique soit pilotée par l'INS2I afin d'assurer un excellent niveau de recrutement. Les candidatures pour la CID 55 sont en ligne jusqu'au 12 octobre et les élections se dérouleront en novembre, l'idée serait d'avoir des experts des section 6 et 7.
- Le Cristal collectif du CNRS 2021 est attribué à « Données Covid-19 » composée de Caroline Bligny (LJK INSMI), Françoise Conil (LIRIS INS2I), Alexandre Delanoë (ISC-PIF INSHS), Bastien Doreau (LIMOS INS2I), Cyril Grouin (LISN INS2I), Mathieu Leclaire (ISC-PIF INSHS), Ruben Martinez (LIMOS INS2I), Patrick Paroubek (LISN INS2I), Seyyedmazyar Shariat Panahi (ISC-PIF INSHS).
- L'accord cadre a été renouvelé entre le CNRS et le CEA.

Question : Au sujet de la feuille de route sur les codes ouverts et les codes source, est-il question d'un entrepôt de logiciels afin de cataloguer les logiciels et de fournir un support technique aux laboratoires ?

Ali Charara: Il y a eu une avancée sur ce sujet soutenu par Antoine Petit, notamment via « Software Heritage ».

Question : Qu'en est-il des conventions signées entre les universités et Inria qui ont pu surprendre certains DU, au point d'écrire une lettre ouverte sur le sujet ?

Ali Charara: Depuis 2019, nous discutons au sujet d'un accord-cadre avec le PDG d'Inria. Les négociations du côté CNRS sont pilotées par la DAPP (direction d'appui aux partenariats publics). La question autour des Equipes Projets Commune (EPC) est essentielle. Nous souhaitons que les DU puissent avoir un avis sur la création et sur la gestion des EPC. Nous avons eu une réunion sur le sujet avec les DU des unités concernées rattachées à l'INS2I. Certaines universités nous informent de la signature de conventions avec Inria. L'impact au CNRS est direct car certaines EPC sont parti intégrantes des UMR. Nous espérons converger vers un accord cadre dans les prochaines semaines. Tant qu'il n'y a pas d'accord cadre, nous serons opposés à toute création de nouvelle EPC. Notre objectif reste de faciliter les choses et de renforcer les liens, mais il faut que la situation soit clarifiée.

- Cette année, il n'y a pas de divergence à examiner. A la suite du non-renouvellement de l'UMR LE2I, le CNRS avait labellisé pour 4 ans, en 2018, l'Equipe Mixte de Recherche VIBOT (EMR 6000), localisée au Creusot. À la suite de problèmes de gouvernance signalés régulièrement depuis 2018, le CNRS a décidé en accord avec les tutelles, de ne pas reconduire l'EMR VIBOT. Une assemblée générale des personnels s'est tenue le 15 septembre en présence de la direction de l'Institut et la présidence de l'université Bourgogne-Franche-Comté. Trois IT seront affectés dans d'autres unités CNRS au Creusot.
- Les évaluations de la vague B concernent les laboratoires LABRI, Lab-STICC, LS2N, GREYC, Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, IRISA, Maison de la Simulation à Saclay, IRL RELAX en Inde.
- Sur recommandation de la direction juridique du CNRS et en concertation avec l'université Grenoble-Alpes et Grenoble INP, le CNRS se désengage de l'UAR3040 Circuits Multi-Projets (CMP). Les contrats CDI étaient gérés par une association dont le CNRS n'était pas membre. Le CNRS est prêt à financer les 3 IT pendant une année afin de permettre le maintien de l'activité de transition, une structuration alternative étant actuellement envisagée à l'échelle du site.
- Au sujet des évolutions à l'HCERES, un groupe d'expert par domaines sera chargé d'harmoniser entre les différents comités. L'HCERES renonce aux visites sur site.

Ali Charara termine son intervention en remerciant Isabelle Queinnec pour son action à la tête du CSI depuis janvier 2019, il lui souhaite la bienvenue dans l'équipe de direction de l'INS2I à partir du 1^{er} octobre 2021.

5. Elections - présidence et bureau du CSI

Suite à la démission de la présidente Isabelle Queinnec, le CSI élit son président ainsi qu'un membre du bureau. Un seul candidat se présente pour la présidence : Gilles Sassatelli.

Vote du CSI (18 votants).

Question sur laquelle porte le vote : Qui souhaitez-vous élire président du CSI de l'INS2I ?

Gilles Sassatelli : 18 voix

Abstention : 0 voix

Résultat : Gilles Sassatelli est élu président du CSI à l'unanimité.

Un seul candidat se présente pour être membre du bureau : Xavier Urbain.

Vote du CSI (18 votants).

Question sur laquelle porte le vote : Qui souhaitez-vous élire membre du bureau du CSI de l'INS2I ?

Xavier Urbain : 18 voix

Abstention : 0 voix

Résultat : Xavier Urbain est élu membre du bureau du CSI à l'unanimité.

Les membres élus du CSI procèdent au vote d'un élu du collège B2. Un seul candidat s'est présenté : Giuseppe di Molfetta. Seul les membres élus votent.

Vote du CSI (10 votants).

Question sur laquelle porte le vote : Qui souhaitez-vous élire membre du CSI de l'INS2I ?

Giuseppe di Molfetta : 10 voix

Abstention : 0 voix

Résultat : Giuseppe di Molfetta est élu membre du CSI à l'unanimité.

6. Préparation du rapport de prospective

En vue de la préparation du rapport de prospective, le CSI a formé un groupe de travail composé de Gilles Sassatelli, Luc Pronzato, Xavier Urbain et Thierry Artières.

La forme que peut prendre ce document est libre. Le rapport écrit en 2018 cherchait à définir notre discipline et se demandait comment les sciences du numérique impactent les autres sciences et la société. Sur de nombreux sujets, notre point de vue de chercheur du numérique peut être vu comme une forme d'engagement.

Dans le [rapport du Sénat N° 673 « sur les crises sanitaires et outils numériques : répondre avec efficacité pour retrouver nos libertés »](#), Mmes Véronique Guillotin, Christine Lavarde et M. René-Paul Savary suggèrent page 102 que : « si une « dictature » sauve des vies pendant qu'une « démocratie » pleure ses morts, la bonne attitude n'est pas de se réfugier dans des positions de principe, mais de s'interroger sur les moyens concrets, à la fois techniques et juridiques, de concilier efficacité et respect de nos valeurs ».

Sur ces sujets de société, il semble que le positionnement du CSI de l'INS2I pourrait être de nature à éclairer le débat public.